



PROTOCOLE

PISCINE MUNICIPALE D'ALLAUCH

(1 BASSIN INTERIEUR, 1 BASSIN EXTERIEUR ET 1 PATAUGEOIRE)

SPECIAL COVID 19



OUVERTURE DU 1 JUILLET AU 29 AOUT 2021

Conditions d'Accès

Seules les personnes titulaires de la carte « juin à Août » pourront accéder à la piscine Municipale.

Horaires

Lundi : 14h00/18h40

Mardi, Mercredi et Jeudi : **bassin d'hiver** de 12h00 à 18h40 et le **bassin d'été** de 10h00 à 18h40.

Vendredi, Samedi et Dimanche de 10h00 à 18h40 les deux bassins.

REGLEMENTATION

SENS DE CIRCULATION ET UTILISATION DES LOCAUX

Des affiches reprenant le protocole et les recommandations sanitaires gouvernementales seront installées dans chaque zone de l'établissement.

La buvette et l'espace pique-nique seront ouverts

Les sanitaires, les vestiaires et les douches seront régulièrement désinfectés.

ENTREE :

Une file d'attente sera mise en place avec marquage au sol pour respecter la distanciation d'un mètre.

Du gel hydro alcoolique sera à disposition dans l'espace d'accueil et aux postes de garde des Maîtres-Nageurs.

Le masque sera obligatoire pour la circulation dans cette installation,



Passage par la caisse pour inscrire ses coordonnées (suivi Covid)

Recharger la carte si besoin **avec paiement par carte bancaire uniquement**

Une signalisation verticale et horizontale est faite dans toute l'installation sportive afin de guider les visiteurs et de leur rappeler les recommandations sanitaires gouvernementales, Utiliser les vestiaires individuels pour se mettre en tenue, les vestiaires collectifs seront utilisés soit par une seule personne, soit par une personne accompagnée de son/ses enfant(s),

Prendre une douche savonnée obligatoire,

Tous les casiers seront condamnés, les utilisateurs devront prendre leurs affaires aux bords des bassins,

Les casiers des chaussures ainsi que les séchoirs seront condamnés,

Interdit de s'asseoir sur les bancs bleus ainsi que les bancs d'accueil.

SORTIE :

Utiliser les vestiaires individuels pour se changer, les vestiaires collectifs seront utilisés soit par une seule personne, soit par une personne accompagnée de son/ses enfant(s),

Respecter la signalisation verticale et horizontale qui sera faite dans toute l'installation sportive afin de guider les visiteurs et de leur rappeler les recommandations sanitaires gouvernementales,

La sortie se fera d'un côté différent à celle de l'entrée,

Toute sortie sera définitive.

LORS DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Bonnet de bain conseillé

Le matériel personnel est autorisé (brassards, bouées, petites palmes, pull boy, planches, etc...) et devra être désinfecté avant chaque utilisation dans un bac prévu à cet effet.

Les jeux de ballons seront interdits

PERSONNEL PREVU

4 Maîtres-Nageurs Sauveteurs titulaires

2 Maîtres-Nageurs Sauveteurs Saisonniers

2 Caissières titulaires pour le mois de juillet

2 caissières (1 titulaire + 1 saisonnière) pour le mois d'août

2 agents d'entretien pour le nettoyage et désinfection de l'établissement

Tout le personnel sera équipé avec des protections individuelles afin d'assurer leur sécurité

(Masques, gel hydro alcoolique etc...)



MAIRIE D'ALLAUCH

COMMUNICATION

Le service Communication de la Ville d'Allauch informera la population via réseaux sociaux, le site internet et les panneaux d'affichage électronique de la Commune, de toutes les mesures prises et énoncées dans ce protocole pour l'ouverture de la Piscine Municipale